

Présidence : M. Jean-Charles Guiguen,
Secrétaire de séance : M. Philippe Andrieux,

Membre présent : M. Jean-Jacques Raboisson,
Membres excusés : MME. Véronique Autexier,
MM. Bourabier Patrick, Brandy Philippe, Manuel Pinaud,

Membre non-excuse : Néant,
Membre invité : M. Jean-François Selle, Président du District.

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District), par lettre recommandée ou courrier électronique à l'adresse ci-après : district@foot16.fff.fr.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil
- Formalités
- Civilités
- Informations de l'animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- 1 : Composition PROVISoire des Poules Seniors D1 à D4 et CR7
- 2 : Tableau des Montées et des Descentes de fin de saison 2026/2027

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- 1 : RAPPEL : Dates des engagements et début des championnats 2026/2027
- 2 : Visioconférence avec la Municipalité du Gond-Pontouvre

4° Question(s) et information(s) diverse(s)

- Etude des courriels/courriers

INTRODUCTION

Accueil : L'animateur remercie les participants de leur présence et excuse les personnes qui lui ont fait part de leur absence.

Formalités : Le PV N° 6 ([Lien](#)) de la réunion de la commission des compétitions seniors en date du 29/07/2026 est approuvé sans modification.

Civilités : Néant.

Informations de l'animateur : Les membres de la CCS adressent leurs sincères condoléances à Patrick Bourabier, membre de la CCS, suite au décès de sa belle-maman.

SUJET(S) « POUR DECISION »**1 – Composition PROVISOIRE des Poules Seniors D1 à D4 et CR7 – Saison 2026/2027**

IMPORTANT : Un délai de 7 jours, à compter de la date de parution de ce PV (PV N° 7 DU 05/08/2026), est accordé aux clubs pour présenter d'éventuelles inversions de Poules.

ATTENTION : Ces demandes de changement de Poules devront être formulées via les messageries officielles des clubs concernés et accompagnées **OBLIGATOIREMENT** des accords des 2 clubs,

En rouge : Les équipes Descendantes – Fin de Saison 2025/2026

En vert : Les équipes Montantes – Fin de Saison 2025/2026

**Championnat D1 – INTERSPORT
(12 équipes – 1 Poule de 12)**

D1	
1	ALLIANCE FOOT 3B 2
2	ANGOULEME LEROY CS 2
3	BRIE AS
4	CHAMPNIERS ES
5	CHASSENEUIL US

6	CHARENTE LIMOUSINE FC 2
7	JARNAC SPORTS 2
8	LESSAC US
9	MONTBRON USA
10	NERSAC FC
11	ST MICHEL CS
12	VERDILLE USA

Championnat D2 - INTERSPORT (24 équipes - 2 Poules de 12)

D2 - Poule A	
1	AIGRE AS
2	ANGOULEME BASSEAU JS 2
3	CONFOLENTAIS FC 2
4	GOND PONTouvre GSFP
5	HAUTE CHARENTE FC
6	LA ROCHE RIVIERES FC 2
7	MANSLE CR
8	RUFFEC STADE 2
9	RUELLE OFC 2
10	ST YRIEIX AS 2
11	VINDELLE ASFC 2
12	ST SEVERIN PALLUAUD ENT

D2 - Poule B	
1	ANGOULEME ST MARTIN US
2	ANGOULEME BEL AIR AS
3	ANGOULEME LEROY CS 3
4	COGNAC FOOTBALL UA 2
5	GARAT SERS VOUZAN JS

6	GOND PONTOUVRE AC
7	LINARS ES 2
8	ISLE ESPAGNAC FCC
9	PUYMOYEN AS 2
10	LA COURONNE CO
11	SIREUIL JS 2
12	MORNAC ES

Championnat D3 - LES MENUISERIES DE LA ROCHE (48 équipes - 4 Poules de 12)

D3 - Poule A	
1	ABZAC US
2	CHAMPNIERS ES 2
3	BANDIAT FOOT US
4	CHASSENEUIL US 2
5	EXIDEUIL JS
6	FONTAFIE FC
7	HAUTE CHARENTE FC 2
8	MORNAC ES 2
9	MONTBRON USA 2
10	LA ROCHE RIVIERES FC 3
11	ETAGNAC US
12	BOUEX US

D3 - Poule B	
1	ANAIUS US
2	RUFFECOIS STADE 3
3	ENTENTE FOOT 16
4	AGRIS SC
5	ROUILLAC FC

6	ST YRIEIX AS 3
7	ST ANGEAU CS
8	LUXE CO
9	ST CYBARDEAUX FC
10	BRIE AS 2
11	ST MICHEL CS 2
12	VERDILLE USA 2

D3 - Poule C	
1	AUBETERRE FC
2	RUELLE OFC 3
3	CROUIN FC
4	CLAIX AS
5	ANGOULEME MAYOTTE
6	GOND PONTOUVRE GSFP 2
7	MOUTHIERS SC 2
8	MONTMOREAU AJ
9	SUD CHARENTE FC
10	SOYAUX AS 2
11	VILLEBOIS HAUTE BOEME AS
12	ST SEVERIN PALLUAUD ENT 2

D3 - Poule D	
1	ARS ES
2	BERNEUIL SALLES ENT
3	VOEUIL AS
4	ALLIANCE FOOT 3B 3
5	USC ABV ENT
6	GRANDE CHAMPAGNE JS 2
7	JARNAC SPORTS 3
8	GENTE LA

9	NERSAC FC 2
10	NERCILLAC REPARSAC ENT
11	MERPINS AS
12	ST HILAIRE DE BARBEZIEUX FC

Championnat D4 - FOURNIL DE BASSAC (77 équipes - 7 Poules de 11)

D4 - Poule A	
1	ABZAC 2/BRILLAC ENT
2	TAIZE AIZIE LES ADJOTS
3	SAINT MAURICE MANOT FC
4	LESSAC US 2
5	ELAN CHARENTAIS ES
6	CONFOLENTAIS FC 3
7	BRIGUEUIL FC
8	SAULGOND ASC
9	EXIDEUIL JS 2
10	CHAMPAGNE MOUTON US
11	CHABANAIS FC
12	Exempt

D4 - Poule B	
1	TAIZE AIZIE LES ADJOTS 2
2	VILLEFAGNAN EFC
3	VERDILLE USA 3
4	AIGRE AS 2
5	FONTENILLE FC
6	AUNAC RC
7	MANSLE CR 2
8	VILLOGNON UA

9	MONTIGNAC ES
10	ST ANGEAU CS 2
11	GENAC GOURVILLE FC
12	Exempt

D4 - Poule C	
1	CHARENTE LIMOUSINE FC 3
2	ST CLAUD SC
3	FONTAFIE FC 2
4	ANGOULEME MAYOTTE 2
5	CHASSENEUIL US 3
6	ANGOULEME ST MARTIN US 2
7	GOND PONTOUVRE AC 2
8	GARAT SERS VOUZAN JS 2
9	HAUTE CHARENTE FC 3
10	MONTBRON USA 3
11	FEUILLADE LSC
12	Exempt

D4 - Poule D	
1	ROUILLAC FC 2
2	ST CYBARDEAUX FC 2
3	MONTIGNAC ES 2
4	AGRIS SC 2
5	ANAIUS US 2
6	BRIE AS 3
7	ANGOULEME BASSEAU JS 3
8	BALZAC US
9	FLEAC ES
10	ENTENTE FOOT 16 2
11	ST MICHEL CS 3

12	Exempt
----	--------

D4 - Poule E	
1	MORNAC ES 3
2	ISLE ESPAGNAC FCC 2
3	GARAT SERS VOUZAN JS 2
4	BANDIAT FOOT US 2
5	FEUILLADE LSC 2
6	VOEUIL AS 2
7	BOUEX US 2
8	PUYMOYEN AS 3
9	GOND PONTouvre GSFP 3
10	NERSAC FC 3
11	ANGOULEME BEL AIR AS 2
12	Exempt

D4 - Poule F	
1	USC ABV ENT 2
2	ROULLET FC
3	VOEUIL AS 3
4	CLAIX AS 2
5	SALLES D'ANGLE AS
6	CHATEAUBERNARD SL 2
7	VILLEBOIS HAUTE BOEME AS 2
8	MONTMOREAU AJ 2
9	ST HILAIRE DE BARBEZIEUX FC 2
10	CHANTILLAC US
11	ST AULAIS CHALLIGNAC AS
12	Exempt

D4 - Poule G	
--------------	--

1	ST SULPICE DE COGNAC UA
2	COURBILLAC FC
3	ST BRICE AL
4	CHASSORS CS
5	ARS ES 2
6	MERPINS AS 2
7	ST MEME LES CARRIERES CA
8	MOSNAC AS
9	LINARS ES 3
10	CHATEAUBERNARD SL
11	NERCILLAC REPARSAC ENT 2
12	Exempt

CR7

(39 équipes - 3 Poules de 10 et 1 Poule de 9)

CR7 - Poule A

1	LESSAC US 3
2	BRIGUEUIL FC 2
3	ETAGNAC US 2
4	CHABANAIS FC 2
5	ANAIUS US 3
6	CHARENTE LIMOUSINE FC 4
7	ST CLAUD SC 2
8	CHASSENEUIL US 4
9	CHAMPNIERS ES 3
10	LA ROCHE RIVIERES FC 4

CR7 - Poule B

1	FONTENILLE FC 2
2	MANSLE CR 3

3	VERDILLE USA 4
4	VINDELLE ASFC 3
5	COURBILLAC FC 2
6	NERCILLAC REPARSAC ENT 3
7	CHASSORS CS 2
8	ST BRICE AL 2
9	GRANDE CHAMPAGNE JS 3
10	SALLES D'ANGLE AS 2

CR7 - Poule C

1	ST MICHEL CS 4
2	ISLE ESPAGNAC FCC 3
3	ANGOULEME LEROY CS 4
4	SIREUIL JS 3
5	SUD CHARENTE FC 2
6	NERSAC FC 4
7	MOSNAC AS 2
8	USC ABV ENT 3
9	LA COURONNE CO 2
10	PUYMOYEN AS 4

CR7 - Poule D

1	AUBETERRE FC 2
2	SUD CHARENTE FC 3
3	BERNEUIL SALLES ENT 2
4	ST SEVERIN PALLUAUD ENT 3
5	CONDEON REIGNAC AS
6	GUIMPS AL
7	ST HILAIRE DE BARBEZIEUX FC 3
8	ROULLET FC 2
9	PTT DIRAC AS

10

Exempt

Décision 1 : La Commission valide la composition PROVISoire des poules.

2° - Tableau des Montées et des Descentes de fin de saison 2026/2027

En cas de descentes supplémentaires des championnats Nationaux vers les championnats Régionaux non prévues sur ce tableau, il sera procédé à des rétrogradations supplémentaires équivalentes dans chaque division.

1ère Division - INTERSPORT - 12 équipes (1 Poule de 12) - Saison 2026/2027										
Vient de R3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monte en R3	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D2	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Descend en D2	1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Soit pour 2027/2028	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
2ème Division - INTERSPORT - 24 équipes (2 Poules de 12) - Saison 2026/2027										
Vient de D1	1	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Monte en D1	3	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Vient de D3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Descend en D3	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Soit pour 2027/2028	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
3ème Division - MENUISERIES DE LA ROCHE - 48 équipes (4 Poules de 12) - Saison 2026/2027										
Vient de D2	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Monte en D2	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
Vient de D4	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
Descend en D4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Soit pour 2027/2028	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48
4ème Division - FOURNIL DE BASSAC - 77 équipes (7 Poules de 11) - Saison 2026/2027										
Vient de D3	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Monte en D3	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7

Les principes de montées et de descentes dans chaque championnat sont soumis à l'approbation du Comité de Direction. Ils seront portés à la connaissance des clubs via divers moyens de communication.

Au niveau départemental le nombre de montées et de descentes est fixé par le Comité de Direction et publié via un procès - verbal avant le début des championnats seniors.

1. Dans les compétitions départementales, lorsqu'une équipe terminant 1ère de sa poule ne peut accéder à la division supérieure, par volonté de sa part ou en raison d'un défaut de respect des obligations fixées au Titre 1 « Obligations des clubs » des règlements généraux du District, elle est remplacée par l'équipe classée immédiatement après elle, soit l'équipe classée 2ème. Si cette dernière refuse à son tour l'accession ou ne peut statutairement en bénéficier, elle sera remplacée par la meilleure des équipes classées au même rang des autres poules, au regard des dispositions prévues à l'article 21 des règlements généraux du District. Si cette équipe refuse à son tour laissant donc une place vacante à l'accession, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la division supérieure concernée selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

2. Pour les compétitions départementales, dans le cas d'une rétrogradation statutaire (rétrogradation d'une équipe inférieure imposée par la descente d'une autre équipe du même

club, infraction aux obligations, forfait...), il est procédé au repêchage du nombre d'équipes nécessaires parmi les mieux classées des équipes rétrogradées à l'issue du championnat dans la division concernée. A défaut de repêchage, il y aura une ou plusieurs montées supplémentaires de la division immédiatement inférieure parmi les équipes classées deuxièmes selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

3. Une équipe rétrogradée ne peut être remplacée par une équipe du même club, même si cette dernière a acquis par son classement son droit à l'accession.

3bis. Un club peut demander pour une de ses équipes de repartir dans une division immédiatement inférieure à celle pour laquelle il avait sportivement acquis le droit de participer. Il est alors procédé au repêchage de la meilleure équipe de sa poule qui devait être rétrogradée sportivement pour la remplacer. En cas de refus l'équipe repêchée est la meilleure des autres poules, classée au même rang, en application des dispositions de l'article 17 des règlements généraux du District. Il est rappelé qu'en tout état de cause, l'équipe classée dernière de la poule ne peut être repêchée.

4. A l'exception des points 1/ et 2/, en cas de vacance dans une poule, il sera procédé au repêchage de la meilleure équipe reléguée de la poule. A défaut, elle sera choisie parmi les autres équipes reléguées des autres poules. Si absence de possibilité de repêchage, il y aura une ou plusieurs montées supplémentaires de la division immédiatement inférieure parmi les équipes classées deuxièmes selon les dispositions de l'article 21 des règlements généraux du District.

5. Dans tous les cas, l'équipe classée dernière de son groupe (ou de son championnat le cas échéant) est reléguée sans possibilité de repêchage. Par ailleurs, les équipes ayant fait l'objet d'une exclusion ou forfait général ne sont pas repêchées.

Décision 2 : La Commission valide le tableau des montées et des descentes de fin de saison 2026/2027 et le transmet au Comité de Direction pour validation

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

- 1 : RAPPEL : Dates des engagements et début des championnats 2026/2027

06/07/2027 : Ouverture des engagements Seniors D1 à D4 et CR7 **-> Fait**

08/07/2026 : Elaboration du Calendrier général des compétitions Seniors **-> Fait**

27/07/2027 : Date limite d'engagement Seniors D1 à D4 et CR7 **-> Fait**

05/08/2027 : Confection PROVISoire des poules Seniors D1 à D4 et CR7 **-> Fait**

05/08/2027 : Système des montées/descentes de fin de saison 2026/2027 **-> Fait**

12/08/2026 : **Date limite** confection définitive des poules Seniors D1 à D4 et CR7

12 et 14/08/2026 : Confection des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7

28/08/2026 : **Date limite** de publication des calendriers Seniors D1 à D4 et CR7

05 et 06/09/2026 : **1^{ère} Journée (J1)** des championnats Seniors D1 à D4 et CR7

- 2 : Visioconférence avec la Municipalité du Gond-Pontouvre

Suite à un courriel de la Municipalité du Gond-Pontouvre daté du 27/07/2026, une visioconférence est établie entre Monsieur Matthieu Alix, adjoint aux Sports de la Mairie du Gond-Pontouvre, Monsieur Alexandre Meillour, Président du club de AC GOND PONTOUVRE, Jean-François Selle, Président du District et les membres de la CCS.

La CCS espère que les échanges nourris permettent à la Municipalité et au club de AC GOND PONTOUVRE de trouver une solution quant à leur problématique d'occupation des terrains de la ville pour le début de saison 2026/2027.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Etude des courriels/courriers reçus

- Mairie du Gond Pontouvre, du 27/07/2026, pris note,
- AS BEL AIR, des 07/07/2026 et 05/08/2026, pris note,
- ST SEVERIN PALLUAUD ENT, des 25/06/2026, 10/07/2026 et 29/07/2026, pris note,
- AS SALLES D'ANGLES, du 22/07/2026, pris note,
- CS ST ANGEAU, du 20/07/2026, pris note,
- US CHATEAUNEUF, du 17/07/2026, pris note,
- JS GARAT SERS VOUZAN, du 13/07/2026, pris note,
- AC GOND PONTOUVRE, du 11/07/2026, pris note,
- AS ST YRIEIX, du 09/07/2026, pris note,
- CF CROUIN, du 07/07/2026, pris note,
- OFC RUEILLE, du 02/07/2026, pris note,
- AS VOEUIL ET GIGET, du 02/08/2026, pris note.

RECAPITULATIF DES DECISIONS

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
	PV n°6 du 29/07/2026	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
1	Composition PROVISoire des Poules Seniors D1 à D4 et CR7 – Saison 2026/2027	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat
2	Tableau des Montées et des Descentes de fin de saison 2026/2027	Validée	Jean-Charles Guiguen	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au MERCREDI 12 AOUT 2026 à 17H15, sauf avis contraire, au siège du District.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15.

L'animateur,
Jean-Charles GUIGUEN



Le Secrétaire
Philippe Andrieux

